Évaluation du patrimoine urbain

ARRONDISSEMENT de Verdun

Montréal

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Direction du développement urbain
Division du patrimoine et de la toponymie

Évaluation du patrimoine urbain

ARRONDISSEMENT de Verdun

Montréal

Étude réalisée par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Direction du développement urbain, sous la direction de Madame Céline Topp

Cette analyse du patrimoine urbain a été réalisée par la Division du patrimoine et de la toponymie sous la direction de Jean-François Gravel, chef de division. Le travail a été effectué de janvier 2003 à mai 2004 dans le cadre de la préparation du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, qui a été adopté par le Conseil municipal le 23 novembre 2004. L'équipe du projet comprend, pour l'évaluation du patrimoine bâti et la recherche historique, Julie Boivin, Elizabeth Bonner, Anne-Marie Dufour, Guy Lafontaine, Christiane Lefebvre et Pierre-Paul Savignac, architectes, et Denise Caron, historienne. La recherche et l'écriture pour le patrimoine archéologique ont été réalisées par Claire Mousseau, archéologue, avec la collaboration de Françoise Duguay, François Bélanger, Anne-Marie Balac et Christian Roy, également archéologues. De plus, Gisèle Trépanier, conseillère en aménagement, et Nicole Halpert, chargée de communication, ont participé à la révision des textes tandis que Ginette Bouchard, secrétaire d'unité administrative, a procédé à la saisie de texte. Finalement, nous tenons à remercier nos collaborateurs des directions de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements.

Remerciements

Rendus cartographiques :
Division des politiques et du Plan d'urbanisme
Révision linguistique :
Sylvie Poulin
Conception graphique et mise en page :
Marie Violaine Lamarche
Photographies :
Ville de Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, P. Fauteux, D. B Webster

Ce document fait partie d'une série de cahiers qui ont été réalisés pour chacun des 27 arrondissements de la Ville de Montréal. Les différents cahiers d'évaluation du patrimoine urbain peuvent être consultés sur notre site internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/patrimoine

ISBN 2-7647-0464-X

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2005

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Direction du développement urbain
Division du patrimoine et de la toponymie

TABLE DES MATIÈRES

ARRONDISSEMENT

de Verdun

7 AVANT-PROPOS

9 1. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

9 **1.1 Introduction**
9 **1.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial**
9 1.2.1 Approche, étapes et résultats
11 1.2.2 Critères de sélection
14 **1.3 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial**
14 **1.4 Le patrimoine archéologique**
14 1.4.1 Le caractère spécifique de ce patrimoine
16 1.4.2 La démarche générale d'acquisition de connaissances et de conservation
17 1.4.3 L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme
19 **1.5 Nouvelles perspectives**

21 2. HISTORIQUE

23 3. ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN

23 **3.1 Mise en situation**
25 **3.2 Résultat de l'analyse**
25 3.2.1 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial
25 3.2.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial
25 A Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle
29 B Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante
33 C Les ensembles urbains d'intérêt
33 D Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle
Carte synthèse : Évaluation du patrimoine urbain
37 3.2.3 Le patrimoine archéologique
38 A Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel
40 B Les secteurs d'intérêt archéologique
40 C Les sites archéologiques
42 D Les biens culturels à statut
Carte synthèse : Le patrimoine archéologique

45 4. RECOMMANDATIONS

45 **4.1 Générales à l'échelle de l'arrondissement**
47 **4.2 Générales à l'échelle montréalaise**

49 BIBLIOGRAPHIE

AVANT-PROPOS

Le repérage du patrimoine urbain dont nous faisons état ici a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, qui a été adopté par le Conseil municipal le 23 novembre 2004.

Le chapitre 2 de la première partie du Plan d'urbanisme formule différentes orientations d'aménagement pour Montréal et comprend une section sur le patrimoine bâti, archéologique et naturel. Le repérage des secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial et des secteurs d'intérêt archéologique contribuera à atteindre l'objectif de conservation énoncé dans le Plan. Il a été mené par la Division du patrimoine et de la toponymie en collaboration avec la Division des politiques et du Plan d'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, de janvier 2003 à mai 2004. En ce qui a trait aux sites archéologiques recensés, la liste a été mise à jour en mars 2004.

Préparés par la Division du patrimoine et de la toponymie, les « Cahiers d'arrondissement » présentent la méthodologie du travail de repérage, un bref historique de chacun des arrondissements, les résultats complets du repérage du patrimoine bâti et archéologique, la justification des choix des secteurs, des recommandations et une bibliographie. Ces cahiers, qui constituent un document d'appoint au Plan d'urbanisme, s'adressent d'abord aux citoyens et aux gestionnaires des arrondissements afin de les sensibiliser à l'importance de conserver le patrimoine de leur localité, ainsi que de les aider à mieux comprendre le territoire et à développer des outils de gestion et de contrôle appropriés pour assurer la conservation de leur patrimoine urbain.

C'est la première fois que l'on entreprend un tel travail pour les 27 arrondissements de l'île, travail qui suppose non seulement l'examen de nouvelles thématiques et l'établissement de collaborations avec les arrondissements de Montréal, mais aussi une harmonisation des visions et des représentations que les arrondissements ont de leur patrimoine. Par exemple, dans certains cas, seul le patrimoine du Régime français était privilégié; ailleurs, on n'avait jamais considéré que le parc immobilier plus récent puisse avoir une valeur patrimoniale. Ce repérage connexe au Plan d'urbanisme constitue donc une chance unique de faire converger des visions différentes et d'envisager le patrimoine de l'ensemble des arrondissements de Montréal dans une perspective commune.

I. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

I.1 Introduction

Le patrimoine urbain montréalais ne se limite pas à une addition de bâtiments individuels de grand intérêt. Il porte aussi l'empreinte des époques passées sous forme de tracés de rues, de paysages, de constructions, d'éléments naturels, de vestiges archéologiques ou de vues exceptionnelles. Le patrimoine urbain forme l'environnement dans lequel nous vivons aujourd'hui et chacune de ses composantes entretient des relations complexes avec les autres. Ainsi, un bâtiment contribue à la qualité et à l'identité d'un lieu, et inversement, certaines qualités qui lui sont extérieures rehaussent son attrait. Par exemple, une église et une école donnant sur un parc ajoutent à son intérêt; un aménagement paysager particulier, tel un écrin, peut contribuer à rehausser la valeur patrimoniale d'un bâtiment; une habitation plutôt modeste peut se trouver dans un secteur qui présente de belles qualités d'ensemble (homogénéité, couvert végétal, etc.) ; et des rues peuvent offrir des vues exceptionnelles sur un élément naturel ou construit. La nature multidimensionnelle du patrimoine urbain fait qu'on ne peut considérer ses composantes isolément. Ainsi, l'ancienneté, le potentiel d'évocation historique, la qualité architecturale, l'harmonie et les qualités visuelles, la présence d'éléments naturels, le tracé des rues, le potentiel ou l'intérêt archéologique sont autant de facteurs que nous avons pris en compte afin de jeter les bases d'une meilleure intégration du patrimoine aux problématiques urbaines.

La structure méthodologique comprend trois volets. Le premier traite de l'approche et des critères employés pour le cadre bâti d'intérêt patrimonial, le second explique ce que nous entendons par la notion de tracés fondateurs d'intérêt patrimonial, et le troisième expose les critères utilisés pour le patrimoine archéologique.

I.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

I.2.1 Approche, étapes et résultats

L'approche choisie pour la sélection des bâtiments et secteurs s'appuie sur le concept de paysage urbain développé par Kevin Lynch, selon lequel le territoire se découvre à partir de l'intérieur et non à vol d'oiseau (en plan), et se compose d'une succession de séquences visuelles expérimentées le long d'un parcours.

Cette approche, basée sur l'expérience spatiale, comporte au moins deux implications. L'une marque notre préférence pour la considération des bâtiments exceptionnels ou intéressants dans leur contexte plutôt qu'en tant qu'objets isolés. L'autre est que les limites des secteurs sélectionnés sont déterminées par le champ visuel. Ces limites ne sont donc pas arbitrairement placées au centre des rues mais bien au fond des lots afin d'englober toutes les composantes du champ visuel.

Même si elles sont réalisées pour tout le territoire de la ville de Montréal, la sélection et la qualification des bâtiments et secteurs patrimoniaux peuvent contribuer à faire ressortir la spécificité des arrondissements. En effet, Montréal est composée de différents territoires qui possèdent une identité et une histoire propres qui méritent d'être reconnues. Nous avons pris le parti de choisir l'arrondissement comme échelle d'observation du territoire afin de dégager ces spécificités locales. De la sorte, les arrondissements qui ont connu un développement plus récent sont également considérés et les particularités de leur patrimoine sont reconnues.

Si ce repérage fondé sur l'expérience spatiale prend largement appui sur un travail d'observation sur le terrain, il n'aurait pu être achevé sans l'étude de sources documentaires. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un processus linéaire, voici les principales étapes suivies par la Division du patrimoine et de la toponymie :

1) Préparation de critères de sélection.
2) Rencontre avec chacun des 27 arrondissements pour exposer la démarche et les critères de sélection.
3) Visite du territoire de chacun des arrondissements avec les professionnels concernés.
4) Recherche et étude de la documentation existante pour chacun des arrondissements :
   – inventaires, études patrimoniales, études typo-morphologiques, monographies, dépouillement de périodiques, bases de données (Service des immeubles, Communauté urbaine de Montréal, Fondation du patrimoine religieux, etc.) ;
   – cartographie ancienne et photos aériennes.
5) Collecte d'informations thématiques :
   – inventaires (les églises, les écoles, etc.),dépouillement de périodiques (le patrimoine moderne, etc.);
   – consultation d'un expert en patrimoine industriel.
6) Élaboration d'un historique et d'une bibliographie pour chacun des arrondissements.
7) Analyse de la documentation et détermination préliminaire des territoires et immeubles d'intérêt pour chacun des arrondissements.
8) Travail sur le terrain : repérage en voiture et à pied avec la collaboration de certains arrondissements.
9) Photographies et report des données spatiales sur des cartes.
10) Vérification de la cohérence du traitement des secteurs d'intérêt qui chevauchent plusieurs arrondissements.
11) Catégorisation des secteurs et immeubles d'intérêt patrimonial (exceptionnels et intéressants).
12) Rédaction de courts textes résumant l'intérêt patrimonial de chacun des secteurs sélectionnés.
13) Préparation des cartes et listes finales.
14) Identification de quelques bâtiments et secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel qui se démarquent à l'échelle montréalaise (les incontournables).

Tout au long des différentes étapes du projet, les résultats du travail ont été bonifiés par les connaissances des professionnels des arrondissements et de divers comités rattachés à la préparation du Plan d'urbanisme.

Les résultats du repérage du patrimoine urbain se présentent sous forme de listes de bâtiments et de cartes définissant des secteurs d'intérêt. Il est important de comprendre que ces deux éléments ne peuvent être dissociés l'un de l'autre – ils sont complémentaires. Ainsi, on a inclus dans les listes tous les bâtiments exceptionnels de chacun des arrondissements, mais il était impossible d'inscrire tous les bâtiments intéressants, étant donné leur trop grand nombre. Nous nous sommes donc limités à nommer individuellement les bâtiments qualifiés d'intéressants qui se trouvaient à l'extérieur de secteurs d'intérêt. Ces deux outils doivent donc être interprétés en complémentarité.

Le système d'identification des secteurs utilisé dans le document correspond à celui des cartes. Le premier chiffre correspond au numéro d'arrondissement. Il est suivi de la lettre E pour les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle, de la lettre I pour les secteurs de valeur patrimoniale intéressante, de la lettre N pour les secteurs industriels d'intérêt ou par la lettre U pour les secteurs urbains d'intérêt. Le deuxième chiffre correspond au numéro du secteur.

L'échéancier de réalisation du Plan d'urbanisme, les ressources disponibles ainsi que l'état actuel des connaissances sur les différents bâtiments et lieux d'intérêt ont été déterminants quant à la méthodologie adoptée. Ces contraintes inévitables ont constitué un défi de taille pour la production de ce document qui est, malgré tout, une base solide à partir de laquelle on pourra amorcer une réflexion plus poussée sur la protection du patrimoine montréalais.

1.2.2 Critères de sélection

LES SECTEURS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les secteurs d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants[1] :

– leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique ;
– leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive) ;
– leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

À titre d'exemple, on identifie le noyau originel d'un village, un pôle d'activité lié à la concentration d'équipements collectifs, un quartier ouvrier du début du siècle, etc. Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en matière de conservation.

Tous les secteurs identifiés ont ensuite été qualifiés comme suit[2] :

– **Exceptionnels :** secteurs ayant conservé leurs qualités au chapitre des aménagements urbains, des implantations de bâtiments, de la géographie et des paysages et qui regroupent des suites architecturales, des alignements de bâtiments d'intérêt patrimonial, des zones unifiées par une fonction ou une typologie architecturale. Les ensembles de cette catégorie ont subi relativement peu de perturbations et présentent un caractère d'harmonie formelle et fonctionnelle. De plus, ils sont souvent reconnus comme des témoins historiques importants.

– **Intéressants :** ensembles comprenant plusieurs bâtiments et certaines caractéristiques environnementales qui présentent un intérêt patrimonial. Ce sont toutefois des ensembles dont la trame urbaine peut avoir été partiellement modifiée, qui ont pu connaître un certain nombre de perturbations et qui renferment parfois des constructions peu intégrées à l'ensemble. Certaines zones dont l'état est moins satisfaisant sur le plan architectural ou environnemental pourraient présenter un intérêt si une action de mise en valeur était entreprise.

Dans tous les cas, l'échelle de comparaison pour cette qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les secteurs exceptionnels et intéressants propres à l'arrondissement, ce qui fait ressortir sa spécificité dans l'ensemble montréalais. Lorsqu'un secteur se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection en procédant à la constitution d'un site du patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*[3].

1 Ces critères sont issus du document de travail Guide de gestion des études patrimoniales préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.

2 Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.

3 Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.

LES IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les immeubles d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants[4] :

– leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique ;
– leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive) ;
– leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en matière de conservation. Outre l'architecture monumentale, elle inclut donc l'architecture vernaculaire, le patrimoine moderne, le patrimoine industriel, etc.

Dans les cas du patrimoine moderne et du patrimoine industriel, nous avons jugé utile d'utiliser des critères spécifiquement adaptés à ces réalités.

Patrimoine moderne : Des bâtiments peuvent être considérés comme faisant partie du patrimoine moderne s'ils ont été construits entre 1930 et 1975 et qu'ils illustrent les caractéristiques de cette époque relativement[5] :

– aux conditions sociales, économiques et politiques changeantes ;
– aux progrès technologiques rapides ;
– aux nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels.

Patrimoine industriel : Le patrimoine industriel commande aussi une adaptation des critères en usage pour reconnaître sa spécificité, notamment quant à la primauté de la fonction sur l'esthétique architecturale ainsi qu'à son lien particulier avec la trame urbaine. Les critères utilisés sont les suivants[6] :

– la valeur historique et sociale d'une industrie dans le développement de l'arrondissement, de la ville ou même de la province et du pays ;
– l'intégrité du complexe (ancienneté, évolution architecturale, évolution technologique) ;
– le procédé de production particulier;
– le lien avec les voies de transport ;
– le lien avec le développement des quartiers ouvriers ;
– l'insertion dans le paysage urbain.

Finalement, tous les immeubles d'intérêt patrimonial ont été qualifiés comme suit[7] :

– **Exceptionnel :** un bâtiment ancien par rapport aux autres bâtiments de l'arrondissement construits aux mêmes fins et(ou) qui affiche des caractéristiques inhabituelles ou remarquables quant à son architecture (par rapport à des bâtiments comparables) et qui n'a pas subi de modifications extérieures importantes. De plus, il sert souvent de point de repère ou est reconnu comme un témoin historique important.
– **Intéressant :** un bâtiment qui n'est pas nécessairement plus ancien que ceux construits aux mêmes fins dans l'arrondissement, qui affiche certaines caractéristiques inhabituelles ou remarquables par rapport à des bâtiments comparables mais dans une moindre mesure que dans la catégorie précédente, et qui peut avoir subi quelques modifications.

4 Ces critères sont issus du document de travail *Guide de gestion des études patrimoniales* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.

5. Ces critères sont issus du *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada : La commémoration du patrimoine bâti canadien de l'ère moderne* préparé par Parcs Canada en 2001.

6. Ces critères proviennent de l'*Évaluation du patrimoine industriel : critères généraux,* document préparé par Archémi pour le compte de la Ville de Montréal en 2003.

7. Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.

Comme dans le cas des secteurs d'intérêt patrimonial, l'échelle de comparaison pour ce travail de qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les bâtiments exceptionnels et intéressants propres à l'arrondissement, ce qui fait ressortir sa spécificité dans l'ensemble montréalais. Lorsqu'un bâtiment se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection par la citation en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*[8].

NOTIONS NOUVELLES

Les ensembles urbains d'intérêt : Le Plan d'urbanisme reconnaît l'intérêt de certains développements résidentiels d'après-guerre, qui composent une part importante du patrimoine des anciennes banlieues, en créant une catégorie appelée Ensembles urbains d'intérêt. On y retrouve, entre autres, des ensembles homogènes de bungalows, des secteurs de maisons qui adoptent le modèle développé par la Wartime Housing Limited ou des exemples des premières coopératives d'habitation. Leur repérage est exploratoire et vise à les intégrer au Plan en les reliant pour une première fois à des préoccupations de conservation du patrimoine. Ces ensembles urbains d'intérêt ont été sélectionnés lorsqu'ils présentent les qualités suivantes :

– ensemble représentatif des nouvelles façons d'habiter qui sont apparues pendant la Seconde Guerre mondiale;
– ensemble représentatif du boom démographique et du développement de la banlieue après la Seconde Guerre mondiale;
– projets d'ensemble présentant une certaine homogénéité des caractéristiques architecturales.

Les ensembles industriels d'intérêt : Le Plan d'urbanisme signale l'importance du patrimoine industriel montréalais en créant une catégorie particulière – Ensembles industriels d'intérêt. Cette catégorie est d'autant plus justifiée que le regard posé sur ces sites est différent en raison de leur taille et de leur complexité, de la primauté de leur fonction sur l'esthétique architecturale ainsi que de leur lien particulier avec la trame urbaine.

De plus, les ensembles industriels d'intérêt offrent des possibilités de mise en valeur nombreuses et variées. Il peut s'agir autant de restauration que d'interprétation du lieu. Cette diversité d'interventions possibles commande une excellente connaissance des lieux et activités de production, laquelle est malheureusement trop souvent embryonnaire actuellement. L'amélioration de cette connaissance est pourtant nécessaire pour permettre des interventions éclairées et même innovatrices qui inscriront pleinement ce patrimoine dans la vie urbaine contemporaine.

Le critère qui préside à la sélection d'un ensemble industriel d'intérêt est le regroupement particulièrement complexe de bâtiments industriels, structures de génie civil, machines, instruments, outils et équipements divers appartenant à une seule ou à plusieurs compagnies.

8 Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.

1.3 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Sur l'île de Montréal, l'organisation du territoire remonte dans certains cas au XVIIe siècle. De cette organisation naissent les voies de circulation qui sont souvent les marques les plus anciennes du Montréal agricole qui prévalait avant l'urbanisation. En effet, dès 1663, les sulpiciens deviennent seigneurs de l'île de Montréal. Ils planifient alors le territoire pour l'ouvrir à la colonisation. Pour cela, l'île est divisée en côtes – chacune, dénommée par les sulpiciens, désigne un ensemble de terres pouvant compter quelques dizaines de concessions et représentant une unité de territoire. Les terres individuelles sont des bandes parallèles étroites et longues. Pour chaque côte est prévu l'emplacement d'un chemin. Cela donne une idée du mode d'occupation du sol du système seigneurial mis en place sous le Régime français. Le système des côtes constitue la structure de base du peuplement de l'île sur laquelle s'appuiera tout développement postérieur.

En raison de l'insularité de la seigneurie de Montréal et de la présence du mont Royal, ce système de côtes présente toutefois une organisation originale. En effet, si dans la vallée du Saint-Laurent les côtes intérieures sont parallèles au fleuve, ce n'est pas nécessairement le cas à Montréal. C'est ainsi que, sur l'ensemble de l'île, le réseau routier qui dessert ces côtes présente une configuration propre. Ce réseau primitif, clairement illustré sur la carte de Jobin de 1834, montre l'ensemble des tracés fondateurs qui serviront par la suite d'épine dorsale au développement des quartiers. Grâce à cette carte, on comprend bien la structure du réseau des chemins à son apogée, à l'époque où l'île de Montréal était encore très fortement rurale.

Plusieurs de ces chemins se sont transformés en autoroutes et boulevards, d'autres ont conservé un potentiel évocateur du Montréal rural ancien, et quelques-uns se sont fortement urbanisés.

Parmi ces tracés fondateurs, nous avons sélectionné les tronçons qui présentent un intérêt patrimonial parce qu'ils relient toujours des bâtiments parmi les plus anciens de Montréal ou qu'ils sont bordés de bâtiments d'intérêt patrimonial. Ces tracés servent en quelque sorte de fil conducteur pour la compréhension du territoire. Ils permettent, entre autres, d'expliquer la présence d'un paysage rural ou de bâtiments anciens d'intérêt patrimonial qui apparaissent autrement un peu perdus dans la trame urbaine actuelle. En reliant différents éléments isolés, ces tronçons leur confèrent une importance accrue.

1.4 Le patrimoine archéologique

1.4.1 Le caractère spécifique de ce patrimoine

Le patrimoine archéologique est « *... la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Le patrimoine archéologique englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines, quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé. Le patrimoine archéologique est une richesse culturelle fragile et non renouvelable* ».[9]

9 Extrait de la *Charte pour la protection et la gestion du patrimoine archéologique,* ICAHM, ICOMOS International, 1990.

La notion de patrimoine archéologique se rattache d'abord à un lieu physique, le site archéologique, qui correspond à tout espace dont le sous-sol recèle des vestiges d'occupation ancienne – ouvrages et constructions de tous types, objets témoins et tout autre élément matériel issu de l'action humaine. Le caractère enfoui des sites archéologiques fait que, contrairement à d'autres catégories de biens patrimoniaux, ce patrimoine constitue une ressource dont il est difficile de dresser rapidement un inventaire exhaustif. De nombreux sites, de natures diverses et de toutes époques, restent ainsi à découvrir sur le territoire de l'île de Montréal. Toute tentative de cerner la réalité du patrimoine archéologique ne pourra donc constituer qu'un exercice partiel de mise à jour des connaissances acquises. Cette part d'inconnu explique l'extrême vulnérabilité de ce patrimoine et les difficultés particulières d'en assurer la protection face aux exigences modernes du développement urbain.

Un second aspect important a trait au patrimoine archéologique en tant qu'objet de connaissance. L'archéologie constitue une discipline dont une des missions est l'étude des sociétés passées par l'intermédiaire des vestiges matériels que ces sociétés ont laissés derrière elles. Il s'agit, de plus, de la seule discipline qui traite dans le temps et l'espace de l'évolution de l'ensemble des sociétés humaines. Sa contribution est unique notamment en ce qui concerne la longue trajectoire suivie par l'humanité avant l'apparition de l'écriture. L'archéologie s'intéresse à toutes les sociétés, sans égard à leur origine ou à leur forme d'organisation, qu'elles soient, comme en Amérique, de souche autochtone, européenne ou autre.

À L'ÉCHELLE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

L'archipel de Montréal comprend trois nappes d'eau importantes, trois canaux d'écoulement, une vingtaine de rapides, trois cents îles (dont deux majeures, Montréal et Jésus) et plus de mille kilomètres de rives. Montréal est également le point de rencontre de trois grandes voies fluviales – le Saint-Laurent qui donne accès à l'Atlantique et aux Grands Lacs, le Richelieu d'où il est possible d'atteindre l'Hudson et l'État de New York, ainsi que l'Outaouais qui ouvre la porte vers l'ouest et le nord. L'importance de l'île de Montréal pour les Amérindiens s'explique tout particulièrement par cette localisation à la confluence et à proximité de plusieurs cours d'eau. Ces axes hydrographiques sont les routes traditionnelles de commerce au cours de la préhistoire et au début de la période historique. De plus, l'île de Montréal, la plus grande de l'archipel, comporte des terrasses de quinze, trente et cinquante mètres d'élévation ou même plus, en référence au mont Royal. Ces terres ont pu accueillir des populations humaines depuis 8 000 ans avant aujourd'hui, si l'on se fie aux premières découvertes archéologiques effectuées dans la vallée du Saint-Laurent.

La plus ancienne manifestation humaine recensée sur l'île de Montréal date de la fin de la période archaïque, entre 5 000 et 4 000 ans avant aujourd'hui. Cette occupation par les Amérindiens, au cours des périodes préhistorique et de contact, est un volet unique du passé de l'île de Montréal.

Pour la période historique, la documentation et les cartes anciennes fournissent des éléments interprétatifs valables, à partir des premières chroniques du XVIe siècle jusqu'à nos jours. Elles sont cependant souvent muettes sur les différents aspects des modes de vie de certaines époques et de certains groupes et individus, de même que sur l'emplacement exact et l'organisation spatiale de plusieurs lieux d'exploitation et d'habitation, comme les avant-postes de Ville-Marie. Elles se taisent parfois volontairement et, en

d'autres occasions, ne font état que des préoccupations des classes dirigeantes, des autorités, de l'élite. L'archéologie pare à ces lacunes car elle étudie les traces concrètes laissées par les différents occupants. En milieu urbain, l'archéologie étudie en outre l'évolution de la forme urbaine et des formes concrètes, dans l'espace et dans le temps, pour idéalement accéder aux fondements de la culture.

Les recherches archéologiques menées à ce jour sur l'île de Montréal documentent une séquence d'occupation s'étirant sur plusieurs millénaires et associée à la présence de groupes aux horizons culturels et temporels fort diversifiés : campement amérindien, halte, carrière préhistorique pour l'extraction de la pierre, lieu de sépultures amérindiennes, noyau initial de Ville-Marie, lieux de fondation, forts et missions, bourgs anciens, moulin seigneurial, lieux de culte, cimetières (catholiques, protestants et juifs), complexes institutionnels, anciens faubourgs, villas, marchés publics, dépotoirs, complexes agricoles, complexes industriels, ouvrages de génie civil, etc., et les formes du paysage ancien de l'île de Montréal : terrasses, collines, ruisseaux, rivières, lacs, tourbières.

1.4.2 La démarche générale d'acquisition de connaissances et de conservation

Le site archéologique constitue le fondement concret de la démarche de conservation et de mise en valeur du patrimoine archéologique. La valeur intrinsèque du site archéologique, tout comme l'intérêt de procéder à son investigation, doivent être évalués en fonction de critères relatifs à sa signification, et non pas essentiellement relever de considérations touchant sa grande ancienneté ou le caractère plus ou moins monumental des vestiges qu'il recèle.

En milieu urbain ou aménagé de longue date, la démarche suivie consiste, au moyen de l'analyse des cartes anciennes, des documents d'archives, des données environnementales et des données archéologiques acquises, à caractériser la séquence d'occupation et le processus d'aménagement du territoire. Il s'agit de confronter les caractéristiques géographiques aux caractéristiques culturelles des sociétés ayant habité ou pu habiter un territoire, et de comprendre dans quelle mesure les occupations successives ont structuré le milieu d'origine et affecté les vestiges d'occupations antérieures. Cette étape est celle de l'étude de potentiel archéologique. La seconde étape consiste, en fonction des résultats de l'étude de potentiel archéologique, à procéder à une évaluation sur le terrain afin de vérifier la localisation précise, la nature et le degré d'intégrité des ressources archéologiques en place. Il s'agit de l'inventaire archéologique réalisé par des forages, sondages et tranchées exploratoires.

Selon la nature des découvertes découlant de l'inventaire archéologique, plusieurs avenues sont envisageables selon la valeur scientifique, didactique et symbolique du site et du contexte. Dans le cas d'un site archéologique de grand intérêt, il pourra être nécessaire d'assurer en priorité sa conservation *in situ.* Une réserve archéologique est souvent garante de la mise en valeur de ce patrimoine. La plupart des interventions archéologiques à Montréal surviennent dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. Les mesures de protection du patrimoine archéologique peuvent alors entraîner la conservation intégrale *in situ* de certains vestiges, la mise en valeur *in situ* de vestiges, la relocalisation du projet d'aménagement, une modification du projet d'aménagement ou encore une fouille archéologique préventive sur les sites d'intérêt de façon à assurer une récupération maximale d'informations.

La majorité des sites archéologiques de l'île de Montréal se trouvent dans des espaces divers – sous-sol de bâtiment, terrain vacant, boulevard, rue, ruelle, square, place, parc, parc-nature – souvent menacés par des réaménagements, de nouvelles constructions et une modernisation des services publics souterrains. L'intégration de ce patrimoine dans les programmes de régénération du tissu urbain de Montréal devient donc prioritaire. C'est pourquoi la reconnaissance du patrimoine archéologique dans le Plan d'urbanisme de Montréal permettra de prévenir l'interférence négative des usages actuels de la ville et assurera la protection et la mise en valeur de vestiges et de sites archéologiques d'un grand intérêt pour l'histoire de Montréal.

1.4.3 L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme

En lien avec la confection du Plan d'urbanisme, la Ville de Montréal a réalisé une étude des sites archéologiques recensés en date de l'année 2003 et des secteurs d'intérêt archéologique. Cette étude s'étend à la partie montréalaise de l'archipel de Montréal, qui comprend l'île de Montréal mais aussi l'île des Sœurs, l'île aux Hérons, l'île aux Chèvres, l'île Dorval et d'autres. Ce faisant, elle assure une vision d'ensemble du territoire et met en perspective les espaces urbanisés où le patrimoine archéologique nécessite des mesures de protection. Pour comprendre la portée de la démarche, il est nécessaire de rappeler que seule une infime quantité des sites archéologiques sur l'île de Montréal sont connus.

Dans un premier temps, l'étude s'est attachée à localiser précisément et à évaluer les sites archéologiques déjà recensés et inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec, et dans un second temps, à qualifier, localiser et prioriser des secteurs d'intérêt archéologique.

LES SITES ARCHÉOLOGIQUES RECENSÉS

Au Québec, en vertu de la *Loi sur les biens culturels,* tout site archéologique découvert est codifié selon le code Borden et inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Le code Borden est un système d'enregistrement des sites archéologiques utilisé à l'échelle du Canada. Il permet de localiser un site archéologique d'après sa position géographique, longitude et latitude (ex. : BjFj), et selon l'ordre successif des découvertes archéologiques (ex. : BjFj-1). Au Québec, c'est le ministère de la Culture et des Communications qui a la responsabilité de tenir l'Inventaire des sites archéologiques de la province et qui attribue les codes Borden.

La Ville de Montréal a donc enrichi le Répertoire informatisé des sites archéologiques des données à l'échelle de l'île de Montréal. Les 191 sites archéologiques recensés en date de 2004 ont été caractérisés individuellement. Les critères utilisés pour cette évaluation sont :

- l'état de conservation physique du site et de son environnement immédiat, en considérant que plusieurs sites archéologiques recensés ont été détruits lors de travaux d'excavation ou ont fait l'objet de fouilles archéologiques ;
- la qualité documentaire des couches et des vestiges archéologiques, leur représentativité, leur unicité, leur ancienneté et, dans certains cas, leur capacité d'évocation.

Deux catégories ont été distinguées : les sites archéologiques intègres qui doivent être protégés et les sites archéologiques altérés qui ne nécessitent aucune mesure de protection. Tous ont été cartographiés, y compris les sites archéologiques altérés car ils sont révélateurs du potentiel archéologique d'un milieu donné.

LES BIENS CULTURELS À STATUT

La notion de bien culturel intègre, d'une part, les sites archéologiques et les biens archéologiques classés et, d'autre part, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, l'arrondissement naturel de Saraguay, les monuments cités et les sites du patrimoine. Tous ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin de déterminer leur intérêt archéologique et, en conséquence, la nécessité d'une protection du patrimoine archéologique sur ces propriétés. Seuls les grands ensembles à statut sont cartographiés, les autres biens culturels étant présentés par arrondissement.

LES SECTEURS D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE ET LES SECTEURS D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE À FORT POTENTIEL

Le secteur d'intérêt archéologique est un territoire susceptible de renfermer des sites et des vestiges des périodes préhistorique, de contact et historique eu égard à ses caractéristiques géomorphologiques, biophysiques, archéologiques et historiques.

Des études plus poussées doivent y être réalisées afin d'évaluer précisément la qualité de préservation du milieu physique. La probabilité de découverte de témoins archéologiques demeure à ce jour difficile à estimer si l'on considère l'environnement et son degré de perturbation moderne. Il est donc nécessaire que les citoyens collaborent en communiquant toute découverte de vestiges dans les secteurs d'intérêt archéologique.

Le secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel est un territoire dont l'évaluation du contexte biophysique ainsi que des caractéristiques géomorphologiques, archéologiques et historiques démontre une forte possibilité qu'il recèle des vestiges archéologiques. La qualité de préservation du milieu physique, la densité des témoins archéologiques en sous-sol et(ou) hors sol et leur capacité de contribuer à la connaissance constituent des facteurs qui rehaussent le niveau d'intérêt accordé à un endroit particulier. Le secteur d'intérêt archéologique « à fort potentiel » est un territoire où des mesures de protection des sites éventuels sont nécessaires.

Pour chacun des 27 arrondissements de l'île de Montréal, l'identification des secteurs qui présentent un intérêt archéologique constitue une étape préalable à la protection des éventuels témoins archéologiques. Cet exercice, qui est d'ailleurs une première sur le territoire montréalais, est basé sur l'examen et l'évaluation de multiples sources documentant les aspects environnementaux et culturels de ces territoires. Cette étape permet également d'identifier les milieux qui doivent dans l'avenir faire l'objet d'une étude de potentiel et d'un inventaire archéologique.

Les secteurs ont été ciblés en fonction :

– du cadre biophysique et des qualités d'accueil de populations d'un territoire, depuis plusieurs millénaires; ce cadre a été documenté à partir d'études géologiques et géomorphologiques ainsi que par l'examen de cartes topographiques et de photographies aériennes anciennes afin de déterminer la proximité d'un axe de communication hydrographique ou terrestre, l'élévation des terrasses, les types de dépôts de surface, les concentrations de ressources alimentaires de même que l'approvisionnement en eau potable et autres éléments ;
– du contexte historique et de l'urbanisme moderne pour déterminer leur capacité à fonder un lieu de nature archéologique et à le préserver; ces contextes ont été documentés à partir de monographies historiques et par l'examen des cartes des XVIIe, XVIIIe, XIXe et XXe siècles et des photographies aériennes de 1947, 1948 et 1949, de même qu'à partir d'études sur les parcs-nature de l'île de Montréal, les propriétés institutionnelles, les biens

culturels à statut et les lieux historiques nationaux, comme le canal de Lachine ;
– du contexte archéologique documenté à partir de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec ainsi que dans les publications, les rapports inédits et les relevés de découvertes. Des copies de ces études sont maintenant disponibles au Centre de documentation de la Direction du développement urbain de la Ville de Montréal ; le répertoire de ces ouvrages peut être consulté sur le site Web de la Ville de Montréal – Patrimoine archéologique.

L'analyse des caractéristiques des sites archéologiques connus permet de dégager des constantes qui influencent le choix des emplacements en fonction des cultures et des périodes, et d'élaborer des modèles archéologiques prédictifs. C'est ainsi que l'on constate, sites archéologiques à l'appui, que les groupes amérindiens de la période préhistorique et les premiers colons français choisissent approximativement les mêmes lieux pour s'établir. Par la suite, la disposition des occupations rurales européennes se démarque de celle des premiers noyaux villageois, au gré du développement des axes de transport terrestre. De plus, des activités spécialisées, tel un moulin à farine ou à scie mu par l'eau, une tannerie artisanale ou, plus tardivement, un complexe industriel, supposent des caractéristiques d'implantation fort différentes. Ces facteurs ont été pris en considération afin de tenter de localiser les territoires qui ont eu la faveur des populations locales depuis le début de l'occupation de l'île de Montréal jusqu'à nos jours.

Les secteurs les plus susceptibles d'abriter des vestiges archéologiques ont ainsi été identifiés et ont fait l'objet d'une inspection visuelle pour estimer leurs caractéristiques générales et observer, plus avant, le degré de conservation d'éventuels vestiges. Certaines modifications modernes majeures, comme l'ajout de remblais en rive, ont été réévaluées par suite de l'inspection visuelle. Les résultats de l'ensemble de ces étapes d'évaluation ont été cartographiés sur une représentation aérienne de l'île de Montréal, l'orthophoto 2002, afin de bien saisir toute la portée de l'urbanisme moderne sur les ressources archéologiques de l'île de Montréal.

Le résultat de cette réflexion qui comporte des limites, car il ne s'agit aucunement d'une étude de potentiel archéologique « fine » de l'île de Montréal, a été cartographié et des textes ont été rédigés en lien avec les catégories identifiées au Plan d'urbanisme : site archéologique recensé intègre, site archéologique recensé altéré, secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel, secteur d'intérêt archéologique, grand ensemble à statut.

1.5 Nouvelles perspectives

En résumé, le travail de repérage du patrimoine urbain réalisé dans le cadre du Plan d'urbanisme nous permet d'atteindre plusieurs objectifs et d'ouvrir la réflexion sur le patrimoine dans une perspective d'avenir. Il permet entre autres :

– d'élargir la notion de patrimoine par rapport à ce qu'on retrouvait dans le Plan d'urbanisme de Montréal de 1992 et dans plusieurs des plans d'urbanisme des anciennes villes qui se sont jointes à Montréal ;
– de contribuer à accroître l'intérêt de certains arrondissements pour les problématiques de conservation du patrimoine et d'en sensibiliser d'autres à l'importance de cet enjeu ;
– d'amorcer une exploration de nouvelles notions que l'on rattache depuis peu à la question patrimoniale dans les outils de gestion municipaux (patrimoine moderne, ensembles urbains, éléments de paysage, patrimoine archéologique, etc.) ;
– de contribuer à l'identification d'enjeux locaux et métropolitains quant à la protection du patrimoine;
– de développer une vision globale et partagée en vue d'une planification et d'une action concertées en matière de patrimoine, en positionnant mieux le patrimoine dans la dynamique du développement urbain.

PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard,* 1907, BNQ-M Cote : G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

En 1907, le secteur est de Verdun est complètement loti et la construction d'habitations est bien amorcée.

Board Walk and Bathing Place, Verdun, P.Q. (La Promenade et la Plage, Verdun, P.Q.), sans date, http://www.bnquebec.ca, CP 5367

Les abords du fleuve à Verdun alors qu'ils sont accessibles autant pour la promenade que pour la baignade.

2. HISTORIQUE

Le toponyme de Verdun vient du nom donné à l'ensemble des premières terres concédées sur ce territoire et formant alors la côte de Verdun (ou des Argoulets). La côte est située au sud de l'île de Montréal, au pied des rapides de Lachine. En 1660, elle est occupée par des militaires. Là, des soldats nommés « argoulets » sont chargés de défendre Montréal, menacée régulièrement par des Iroquois. À la même époque, l'île Saint-Paul (aujourd'hui île des Sœurs), située juste en face, est aussi un endroit stratégique sur le fleuve. Elle fait partie du vaste réseau militaire et commercial de Montréal et de la Nouvelle-France. Jacques LeBer, riche marchand de fourrures associé à Charles LeMoyne, est alors propriétaire du secteur ouest de l'île, où il fait construire une ferme fortifiée. Après la Grande paix de 1701 entre la France et les nations amérindiennes, les terres de la côte de Verdun seront utilisées à des fins agricoles. Par ailleurs, en 1769, toute l'île Saint-Paul devient la propriété des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, qui y exploitent à leur tour une ferme.

Le canal de l'aqueduc de Montréal constitue la frontière nord du territoire de Verdun. Ce canal alimente Montréal en eau potable depuis 1856. Élargi à plusieurs reprises, il constitue, avec le fleuve, un élément important du paysage verdunois. Il est traversé par des ponts qui permettent l'accès à Montréal.

En 1874 est créé le village de la Rivière-Saint-Pierre, qui prendra le nom de Verdun en 1878. Les inondations printanières dues à la crue des eaux rendent cependant les rives impraticables et freinent le développement de la municipalité. Elles sont la cause de soucis constants pour le conseil municipal. Celui-ci cherche des solutions et, en 1895, une première digue est construite. Toutefois, ce n'est qu'avec la canalisation du Saint-Laurent que ce phénomène naturel est complètement enrayé. Cette digue a permis l'aménagement d'une promenade donnant accès au fleuve.

La vocation agricole du territoire de Verdun diminue avec le développement urbain. Malgré ce déclin, lors de la Première Guerre mondiale, l'Association des jardins de guerre encourage la culture maraîchère à Verdun. D'autre part, bien que Verdun soit presque exclusivement résidentielle, des usines de fabrication de munitions seront en activité sur son territoire pendant les deux guerres mondiales.

Au début du XXe siècle, Verdun compte une population principalement ouvrière travaillant à Montréal. En 1915, les constructeurs y sont surtout de petits propriétaires. Durement touchée par la crise économique des années 1930, Verdun souffre d'une pénurie de logements qui deviendra pendant quelques décennies un problème endémique. Pendant la Seconde Guerre, de nombreux logements y sont construits et, en 1946, les 18 000 logements disponibles sont occupés. Ayant obtenu son statut de ville en 1909, Verdun, très densément peuplée, devient dans les années 1920 la troisième ville en importance au Québec, après Montréal et Québec.

En 1956, l'île des Sœurs jusque là exclusivement agricole est définitivement annexée à la ville de Verdun. Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame quittent les lieux. L'année suivante, la construction du pont Champlain, dernier pont à relier l'ouest de l'île à la rive sud, débute; il sera ouvert à la circulation en 1962. En 1968, plus de 800 unités de logement accueillent au-delà de 3 000 résidants sur l'île et, actuellement, plus de 13 000 personnes y vivent dans un environnement exceptionnel, tandis que l'ensemble de l'arrondissement compte environ 60 000 habitants.

3. ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN

3.1 Mise en situation

Le territoire de Verdun est bordé d'eau – le fleuve Saint-Laurent et les rapides de Lachine d'une part, et le canal de l'aqueduc d'autre part. L'île des Sœurs siège quant à elle au milieu du fleuve. L'histoire de Verdun est marquée par cette présence de l'eau, qu'il s'agisse des inondations printanières, des rivières anciennes, de la digue ou de l'aqueduc.

Le patrimoine bâti de Verdun présente des caractéristiques très variées soulignant les diverses phases de développement du territoire. Ainsi, on pourra indiquer que le développement résidentiel prend son envol au début du XXe siècle, après la mise en place de la digue protégeant le territoire des fortes inondations printanières. Le territoire se développera rapidement par la suite et permettra à Verdun de devenir, dans les années 1920, la troisième ville en importance au Québec. Ce développement se poursuivra de façon constante pour atteindre les limites du territoire à la fin des années 1950.

L'expansion se poursuivra alors sur le seul territoire encore vierge, l'île des Sœurs. Les années 1960 transformeront l'île, jusqu'alors vouée à l'agriculture, en un vaste projet de développement urbain planifié. Sous l'influence de l'architecte Mies van de Rohe et d'urbanistes, une nouvelle ville sera planifiée selon des règles strictes dont l'influence est encore ressentie et dont l'esprit supporte les orientations actuelles.

Le canal de l'aqueduc délimite le territoire final de la ville de Verdun. Des terres concédées à l'origine en bordure du fleuve et qui débordaient au-delà du tracé actuel de l'aqueduc, seule la portion au sud dudit canal demeurera partie de la ville constituée.

La paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs est la première paroisse catholique à desservir Verdun et à être située sur son territoire. En 1899, elle est détachée de la paroisse de Saint-Paul, elle-même fondée en 1874. L'église actuelle fut construite entre 1911 et 1914 et consacrée en 1929. La population grandissante entraînera la création de plusieurs paroisses catholiques francophones distinctes sur le territoire. La population de Verdun étant partagée entre anglophones et francophones, des églises de traditions diverses seront aussi érigées.

Au cœur du territoire, le site de l'Hôpital Douglas constitue une enclave institutionnelle dans le tissu urbain. Établie en 1881, l'institution, connue alors sous le nom de « Protestant Lunatic Asylum », acquiert en 1887 deux terres appartenant à Henry et Daniel Hadley. On y ajoutera aussi une terre acquise de John Greenshields, et le don d'une dernière terre viendra combler les besoins en espace de l'institution. Ce site comporte plusieurs bâtiments et pavillons construits au fil des ans.

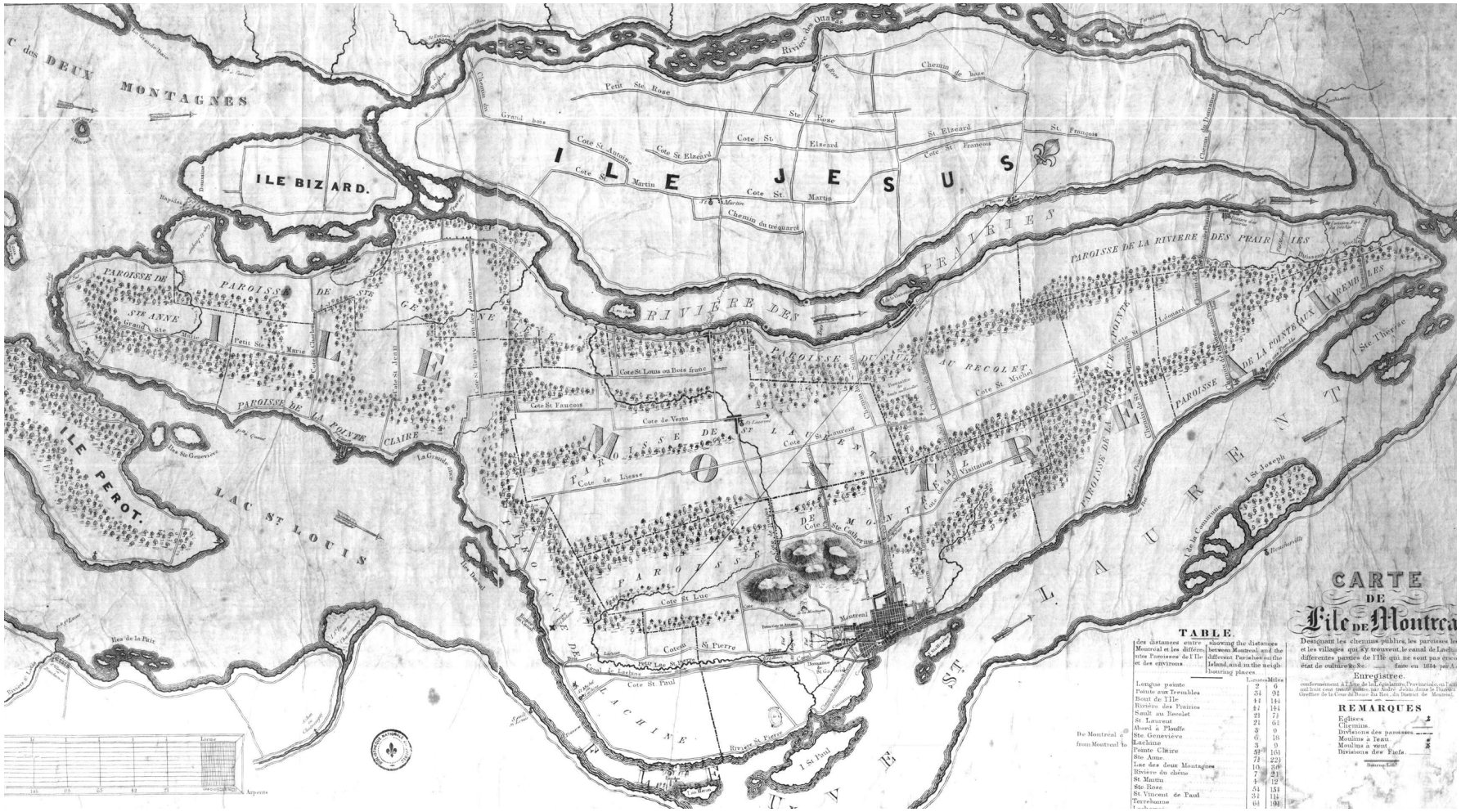

André Jobin, *Carte de L'île de Montréal*, 1834, BNQ

3.2 Résultat de l'analyse

3.2.1 Tracé fondateur d'intérêt patrimonial

Les tracés fondateurs qui ont structuré le développement du territoire de Verdun sont :

– le chemin de la rivière Saint-Pierre ou chemin de Lachine (Lower Lachine Road, puis boulevard LaSalle);

– le chemin de la côte Saint-Paul (chemin du Pavillon, puis rue de l'Église).

Ces chemins reliaient les noyaux d'implantation et les villages qui structuraient les environs. Aujourd'hui, le territoire s'est urbanisé et il ne reste pratiquement aucune trace des premiers établissements dans Verdun. La maison Étienne-Nivard-de-Saint-Dizier nous rappelle l'ancienneté du boulevard LaSalle.

3.2.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

A. Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle

21.E.1A LE CŒUR INSTITUTIONNEL ET COMMERÇANT

L'intersection des rues Wellington et de l'Église constitue le cœur institutionnel et commerçant de Verdun. On y retrouve l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, l'académie Saint-Joseph, l'église Unie Chalmers, l'église anglicane St. Clement, l'ancien hôtel de ville et les succursales des principales institutions bancaires. Le secteur abrite ainsi un ensemble de bâtiments majeurs avec des façades en pierre majestueuses, du parement de brique ouvragé, des insertions d'art et de vastes fenêtres. Plusieurs de ces immeubles sont des œuvres d'architectes connus de la région métropolitaine.

21.E.1A Au cœur de la ville, l'église et le presbytère de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

21.E.1A La résidence LaSalle, toujours occupée par les Frères du Sacré-Cœur

21.E.1B LA RUE WELLINGTON

Sur toute sa longueur, la rue Wellington constitue un axe majeur de la vie commerçante de Verdun. On y retrouve un ensemble de bâtiments généralement de trois étages, occupés au rez-de-chaussée par des commerces et aux étages par des logements. L'accès aux espaces commerciaux est de plain-pied. Les vitrines commerciales sont hautes et dotées d'un tympan, et l'étage commercial est démarqué des étages résidentiels par une corniche élaborée. Les immeubles étant construits à la limite de la propriété, une typologie originale s'est développée pour doter les logements de balcons en alcôve. Les façades sont généralement en brique avec des insertions de pierre travaillée aux linteaux, jambages et allèges.

21.E.1B Institution bancaire dans le cœur commercial, 4214, rue Wellington

21.E.1B La rue Wellington, vers l'est, du parvis de l'église

21.E.1C LA RUE DE L'ÉGLISE

Comme tracé fondateur de Verdun, la rue de l'Église compte les plus anciennes constructions commerciales. D'une largeur de cinquante pieds et avec des constructions de part et d'autre érigées à la limite de la propriété, cette rue projette une image très urbaine. Les bâtiments qui la bordent présentent une grande variété de caractéristiques, créant une composition éclectique. Les parements de façade sont la brique ou la pierre, et les façades sont généralement ornementées. La hauteur générale des bâtiments est de trois étages et les rez-de-chaussée sont au niveau du sol.

21.E.2 L'AVENUE DESMARCHAIS

L'avenue Desmarchais présente un environnement exceptionnel et particulier. Son large terre-plein paysagé contribue à créer une atmosphère plus dégagée. De chaque côté, on trouve des habitations de deux étages de diverses typologies, notamment des ensembles de deux duplex jumelés ou à trois logements dont le plus vaste est au rez-de-chaussée. L'ensemble présente une belle homogénéité. Le niveau du rez-de-chaussée est sensiblement uniforme sur toute l'avenue. Les bâtiments sont à parement de brique avec de hautes fenêtres verticales et ornées de vitraux, souvent combinées en groupes de deux ou trois. Des balcons profonds aux boiseries raffinées ornent les façades.

21.E.2 Duplex de l'avenue Desmarchais

21.E.3 LE VOISINAGE MOFFAT

Ce secteur est exceptionnel en raison de sa grande uniformité de typologie et d'état de conservation. Les bâtiments sont, ici aussi, à parement de brique avec de hautes fenêtres verticales et ornées de vitraux, souvent combinées en groupes de deux ou trois. Des balcons profonds, aux boiseries raffinées, ornent les façades.

21.E.3 Ensemble résidentiel, rue Manning

21.E.3 Ensemble résidentiel, rue Moffat

21.E.4 L'HÔPITAL DOUGLAS

Fondé en 1881, le « Protestant Lunatic Asylum » constitue un vaste îlot de verdure dans le tissu urbain qui l'entoure. Ce campus compte aussi près de 30 immeubles, dont le pavillon Perry, la salle Douglas (construite en 1912 et restaurée en 2001) et le pavillon Dobell, construit en 1916.

21.E.4 Le Douglas Memorial Hall, Centre hospitalier Douglas

21.E.4 Le pavillon Dobell, Centre hospitalier Douglas

21.E.5 LE VOISINAGE CRAWFORD

Quelques années avant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement promulgue le « National Housing Act ». De nouvelles typologies d'habitation prendront forme dans ce cadre, et plus particulièrement l'habitation unifamiliale de masse. Le voisinage Crawford offre un exemple exceptionnel de ce nouveau type d'intervention urbaine, constitué d'immeubles d'un étage et demi recouverts d'un parement de brique. Ces immeubles ont été construits sur la base de plans d'architecture primés. L'homogénéité des hauteurs, des matériaux, des pentes de toit, du mode d'implantation et du paysagement contribue à la qualité de l'ensemble. On abandonne ici la trame de rues orthogonale.

21.E.5 Le développement Crawford Park, rue Fayolle

21.E.5 Le développement Crawford Park, rue Truman

21.E.6 La station d'essence Esso, Mies van de Rohe, architecte

21.E.6 Une tour résidentielle, Mies van de Rohe, architecte

21.E.6 L'ÎLE DES SŒURS

La planification urbaine de ce secteur de l'île des Sœurs a été élaborée en collaboration avec l'architecte de réputation internationale Ludwig Mies van der Rohe. On y retrouve aussi trois tours d'habitation de l'architecte ainsi que la station d'essence de la pétrolière Esso. Van der Rohe est aussi l'auteur, à Montréal, du complexe Westmount Square et du Centre Saidye Bronfman. La planification urbaine de l'île des Sœurs repose sur la construction en hauteur dégageant de plus grands espaces au sol (parcs, espaces communautaires, etc.), l'aménagement public de la berge, une séparation entre la circulation piétonne et la circulation automobile, et une orientation des bâtiments permettant les percées visuelles sur le fleuve. Ce sont ces éléments urbains qui caractérisent ce secteur.

21.E.7 LE SECTEUR DE L'AQUEDUC

À Verdun, le secteur de l'aqueduc comprend l'essentiel du canal lui-même. Le territoire occupé aujourd'hui par l'usine était à l'origine verdunois. Le secteur du canal de l'aqueduc fait partie d'un secteur plus grand qui chevauche aussi les arrondissements de LaSalle et du Sud-Ouest. En 1852, on confie la conception d'un nouveau plan d'approvisionnement en eau à l'ingénieur Thomas C. Keefer. Ce plan comprend le creusage d'un canal de 2,4 km qui amène l'eau puisée en amont des rapides de Lachine au Pavillon des roues, qui était situé à l'emplacement de l'actuelle usine de filtration Atwater. Aujourd'hui, aux extrémités du canal, élargi à deux reprises, on retrouve la station de pompage construite en 1923 et l'usine de filtration commandée par le conseil municipal à la suite de l'épidémie de typhoïde de 1910. Le système d'aqueduc de Montréal constitue une formidable œuvre d'ingénierie qui témoigne de l'histoire des avancements technologiques et de la gestion des problématiques de santé publique et de lutte contre les incendies. À ce titre, il mérite une reconnaissance comme patrimoine exceptionnel.

B. Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante

21.I.1 LE VIEUX-VERDUN

Sur le boulevard LaSalle, dans le voisinage de l'hôpital et sur la rue Wellington au nord du boulevard, on retrouve le cadre bâti le plus ancien de Verdun. En front sur ces rues sont regroupés des bâtiments résidentiels de belle qualité et d'une agréable uniformité. On se rappellera que la rue May bordait autrefois le déversoir de l'usine d'alimentation d'eau plutôt que l'autoroute, assurant un milieu de vie agréable.

21.I.1 L'Hôpital général de Verdun

21.I.1 Ensemble résidentiel sur la rue May

21.I.2 LE VOISINAGE NORD

Ce secteur situé entre l'usine d'alimentation d'eau, la rue Hickson et le Vieux-Verdun est une zone urbaine homogène. Constitué généralement d'immeubles de trois étages avec escalier extérieur pour l'accès aux étages, il s'est développé au cours de la vague de 1900 à 1920. On y observe surtout des bâtiments en brique avec des corniches élaborées et des détails de maçonnerie. Les fenêtres sont verticales et possèdent des vitraux. Les façades comportent souvent des alcôves dans la composition. Ces constructions sont typiquement montréalaises.

21.I.4 Le Natatorium, en bordure du fleuve, Verdun

21.I.3 L'ÎLOT ANCIEN

En bordure de la rue de l'Église, entre les rues Hickson et Galt, on retrouve un lotissement antérieur au lotissement avec ruelles si caractéristique du développement urbain de Montréal. Lors de la densification du cadre bâti, l'absence de ruelle a entraîné une typologie particulière donnant accès à la cour arrière par une porte cochère. Les bâtiments sont généralement en brique avec des corniches élaborées et des détails de maçonnerie. Les fenêtres sont verticales et comportent des vitraux. Il y a également des bâtiments de deux ou trois étages.

21.I.4 Les serres, Verdun

21.I.4 LE BOULEVARD LASALLE

Construit uniquement du côté intérieur des terres, le boulevard LaSalle offre une vue imprenable, d'abord sur la digue et ses aménagements, puis sur le fleuve Saint-Laurent. Le cadre bâti présente des constructions généralement originales dans une géométrie de terrain hors du commun. Tous les bâtiments sont en pierre ou en maçonnerie de brique. Le gabarit et l'implantation parallèle aux rues secondaires sont des éléments caractéristiques forts.

21.I.6 4902, rue de Verdun

21.I.5 LE SECTEUR RIELLE ET DE VERDUN

En 1907, la digue détermine la limite sud de la zone protégée de la crue des eaux, qui se développera plus rapidement que la zone plus au sud. La digue se terminait alors à la limite sud des terrains de la rue Willibrord. Le cadre bâti, assez hétérogène, est constitué d'immeubles de deux ou trois étages avec escalier extérieur pour l'accès aux étages; il s'est développé au cours de la vague de 1900 à 1920. Ce sont généralement des bâtiments en brique avec des corniches élaborées et des détails de maçonnerie, érigés sur des lots de largeur conventionnelle, assez profonds et dotés de ruelles. Les fenêtres sont verticales et comportent des vitraux. La rue de Verdun reprend un peu la typologie commerciale de la rue Wellington, avec ses immeubles de trois étages, ses hautes vitrines de façade, ses corniches et ses balcons en alcôve aux étages supérieurs (résidentiels).

21.I.6 LE SECTEUR DES AVENUES

De la 1re Avenue jusqu'à la 6e, le cadre bâti de part et d'autre de la rue de Verdun est très uniforme. Principalement constitué d'immeubles de trois étages avec escalier extérieur pour l'accès aux étages, il s'est développé à partir du début du XXe siècle sur un lotissement de largeur conventionnelle mais de profondeur plus restreinte et comprenant des ruelles en « H ». Le secteur est dense; il s'agit en général de bâtiments en brique avec des corniches élaborées et des détails de maçonnerie. Quelques immeubles ont des façades de pierre. Les fenêtres sont verticales et comportent des vitraux. La rue de Verdun se prolonge dans ce secteur avec la même typologie originale que celle du secteur précédent. Elle compte aussi des immeubles civiques imposants, dont l'église Notre-Dame-de-Lourdes et l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur.

21.I.7 LE SECTEUR WOODLAND ET DE VERDUN

À partir de l'avenue Desmarchais, le cadre bâti prend une composition différentiée des développements précédents. En évoluant vers le sud, l'espace se dégage et la hauteur des bâtiments se généralise à deux étages. Il y a peu d'escaliers extérieurs, mais la présence des balcons avant s'affirme. Formant au nord une ensemble plutôt hétérogène, le développement devient très homogène. Les bâtiments sont généralement parés de brique, avec des corniches élaborées et des détails de maçonnerie. Les fenêtres sont verticales, hautes, ornées de vitraux et souvent combinées en groupes de deux ou trois. Des balcons profonds, aux boiseries raffinées, ornent les façades.

21.I.7 Ensemble résidentiel, rue Allard

21.I.7 L'église Notre-Dame-de-la-Garde, rue Brault

21.I.8 LE VOISINAGE OUEST

Ce secteur situé entre le canal de l'aqueduc et la rue Bannantyne s'est construit principalement après 1950. Ce sont majoritairement des duplex en rangée reprenant quelques modèles originaux. L'intérêt de ce secteur découle de la qualité des matériaux d'origine et de l'harmonie générale. Certains îlots bénéficient aussi de la morphologie des lotissements d'origine, qui ont entraîné la planification d'espaces verts publics.

21.I.8 L'école Riverview

21.I.9 UN PROJET « NATIONAL HOUSING ACT »

Suivant les mêmes typologies que dans le secteur Crawford, ce projet urbain est aménagé autour d'un parc, mais cette fois, inscrit dans la trame de rues orthogonale de la ville. Constitué d'immeubles d'un étage et demi recouverts d'un parement de brique, le projet est aussi construit sur la base de plans d'architecture primés. L'homogénéité des hauteurs, des matériaux, des pentes de toit, du mode d'implantation et du paysagement contribue à la qualité de l'ensemble.

21.I.9 Ensemble résidentiel, rue Manning

21.I.10 LE VOISINAGE SUD

De l'Hôpital Douglas à la limite de la municipalité, on retrouve un cadre bâti assez hétérogène de basse densité. Développé à partir des terres du fleuve vers l'intérieur, il présente diverses typologies exprimant les modes d'habitation. Le secteur est essentiellement résidentiel (unifamilial ou bifamilial), avec des immeubles majoritairement détachés sur des terrains individuels. La typologie « War Time » dans un projet intégré décrite précédemment s'est aussi implantée dans ce secteur, sur des terrains lotis préalablement selon une trame conventionnelle. Les immeubles sont généralement de bonne facture, avec parement de brique et(ou) de pierre et toiture plate avec mansardes ou toit à pignon. Ce sont des constructions un peu plus récentes que celles du reste de l'arrondissement, bien que certains immeubles plus anciens y soient présents.

21.I.10 Ensemble résidentiel, rue Crawford

C. Les ensembles urbains d'intérêt

21.U.1 L'ÎLE DES SŒURS

Le projet de développement s'est poursuivi dans le prolongement du plan d'implantation original de l'île des Sœurs. L'architecture y est soignée et l'implantation crée un ensemble urbain intéressant. Les constructions, plus récentes, utilisent des matériaux nobles comme la brique et la pierre. L'aménagement continue de proposer la séparation des espaces piétonniers et automobiles. Il favorise toujours diverses typologies d'habitation d'une densité suffisante pour permettre la création d'espaces verts et communautaires importants. La mise en valeur des espaces naturels et l'accès au fleuve demeurent au centre du concept.

D. Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle

Tous les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle, qu'ils fassent ou non partie d'un secteur de valeur patrimoniale défini dans le présent document, sont inclus dans la liste qui suit :

LES ÉDIFICES DE CULTE

177, rue de l'Église
Chalmers United Church (Montreal Korean United)

4155, rue Wellington
Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

4322, rue Wellington
St. Clement's Anglican Church

351, rue Willibrord
St. Willibrord's Catholic Church

LES ÉDIFICES SCOLAIRES

454, rue Caisse
École Notre-Dame-de-la-Paix

320, rue de l'Église
Académie Saint-Joseph

200, rue Galt
Académie Richard

5257, rue de Verdun
École Woodland

LES ÉDIFICES PUBLICS

4000, boulevard LaSalle
Hôpital Général du Christ-Roi

4110, boulevard LaSalle
Auditorium de Verdun

6500, boulevard LaSalle
Natatorium

6875, boulevard LaSalle
Protestant Hospital for the Insane

4555, rue de Verdun
Hôtel de ville de Verdun

LES ÉDIFICES COMMERCIAUX

980, 1re Avenue
Bell Canada

475, rue de l'Église
Ancien hôtel de ville

4026, rue Wellington
Banque de Montréal –
succ. Wellington et Church

4073, rue Wellington
Banque d'Hochelaga

4214, rue Wellington
Banque d'Épargne – succ. Wellington et Galt

4546, rue Wellington
Édifice commercial

201, rue Berlioz
Station-service Esso – Mies van der Rohe

LES ÉDIFICES INDUSTRIELS

444, rue de la Poudrière
British Munitions Supply Co.

LES HABITATIONS

703-707, rue Gordon
Maison urbaine

5695, boulevard LaSalle
Maison bourgeoise

7244, boulevard LaSalle
Maison Nivard-de Saint-Dizier,
monument historique reconnu

3267, rue Wellington
Maison urbaine

3513, rue Wellington
Maison urbaine

3523, rue Wellington
Maison urbaine

201, rue Corot
Habitations multiples – Mies van der Rohe

100 et 200, rue De Gaspé
Habitations multiples – Mies van der Rohe

Évaluation du patrimoine urbain

Arrondissement de Verdun

- Arrondissement historique ou naturel
- Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
- Secteur de valeur patrimoniale intéressante
- Ensemble urbain d'intérêt
- Ensemble industriel d'intérêt
- Tracé fondateur d'intérêt patrimonial
- 21.E.1 Code du secteur (voir étude d'évaluation du patrimoine urbain)
- Limite d'arrondissement

Division du patrimoine et de la toponymie

Mise en valeur du territoire et du patrimoine
Montréal

10 décembre 2004

3.2.3 Le patrimoine archéologique

L'arrondissement de Verdun comprend deux espaces distincts : une plaine alluviale sur l'île de Montréal, et l'île des Sœurs, anciennement l'île Saint-Paul, toutes deux comportant des berges sur le fleuve Saint-Laurent. Ces espaces dont les côtes respectives sont à l'origine séparées par un chenal d'environ 500 mètres de largeur présentent des conditions environnementales très différentes. Verdun est caractérisée par une basse terrasse (de 15 à 20 mètres d'élévation) et une topographie relativement plane, ce qui en fait un lieu susceptible d'être affecté par les inondations saisonnières. L'île des Sœurs est constituée d'une section basse, des côtés sud et ouest, et d'une terrasse élevée du côté nord-est. Ces conditions font en sorte que le territoire de Verdun a pu être occupé par des groupes amérindiens de l'époque préhistorique, environ 4 000 ans avant aujourd'hui.

La recherche archéologique a recours à un ensemble de méthodes et techniques permettant d'identifier la présence de vestiges enfouis, de les décrire, de les prélever et de les analyser en fonction de leur apport à une meilleure compréhension de nos sociétés passées. En cas de découverte fortuite de vestiges ou d'objets, il est nécessaire d'en informer les instances gouvernementales afin que le lieu de la découverte soit évalué.

Au XVIIe siècle, un premier lot est concédé en fief noble au major Zachary Dupuis, qui donne le nom de Verdun à la propriété. D'autres concessions sont ensuite octroyées entre le fief noble et l'embouchure de la rivière Saint-Pierre. En 1673, le major Dupuis fait don de sa propriété à Marquerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame. Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame possèdent déjà la ferme Saint-Gabriel; elles ajoutent ainsi de nouvelles terres agricoles à leurs propriétés et construisent bientôt des bâtiments. Au début du XVIIIe siècle, on trouve une grange et une maison de pierre et peut-être un ouvrage fortifié, en bordure du fleuve, sur le fief Verdun.

Les collections archéologiques ont une valeur patrimoniale indéniable et représentent une richesse collective qui mérite toute notre attention. Ces objets illustrent avec éloquence notre histoire matérielle et jouissent d'un pouvoir fortement évocateur qui rappelle les modes de vie de nos prédécesseurs. Jarre en terre cuite grossière d'Angleterre, 1760-1840; objet amérindien, pointe de projectile, 2 500 ans avant Jésus-Christ; cannelle de tonneau en laiton, XVIIIe siècle. Photographies : P. Fauteux.

Le premier chemin terrestre, l'ancêtre de l'actuel boulevard LaSalle, est ouvert en bordure du fleuve au XVIIIe siècle. Les rues de l'Église et Wellington sont ensuite aménagées pour faciliter le transport. Les activités agricoles se poursuivent sur les terres de Verdun et le village est créé en 1876.

L'évolution de l'île Saint-Paul diffère de ce schéma. Au cours du dernier quart du XVIIe siècle, Jacques LeBer se porte acquéreur de la portion nord de l'île et y érige une ferme fortifiée sur la haute terrasse de la berge nord-est. Il devient ensuite propriétaire de la section sud de l'île qui demeure boisée. À sa mort, sa fille Jeanne hérite des terres et elle les remet à la Congrégation de Notre-Dame. Au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle, les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame acquièrent le dernier tiers de l'île, devenant ainsi les seules propriétaires de l'île. La Congrégation veille au développement agricole de l'ensemble de l'île Saint-Paul, d'abord avec la construction de la ferme Saint-Paul, du côté nord-ouest, puis de la ferme Sainte-Famille, sur les terres hautes du côté nord-est. Les activités agricoles s'y poursuivent jusque vers 1957, année de l'abandon de la ferme Sainte-Famille.

La construction de la ferme Sainte-Famille est entreprise rapidement par suite de l'incendie de la ferme Saint-Paul, sur un terrain situé au sud de l'emplacement de la ferme LeBer. Les premiers bâtiments sont destinés à l'élevage : une étable en forme de rotonde, une écurie et une porcherie en brique ainsi qu'une grange et des dépendances en bois. La maison est érigée en brique rouge et bordée d'une chapelle et d'un presbytère. Diverses modifications sont apportées au bâti, notamment à la suite d'un incendie en 1929. Une inspection visuelle de surface effectuée en 1991 a permis d'identifier plusieurs des bâtiments de la ferme. L'emplacement a depuis été utilisé pour la construction domiciliaire (Archéocène 1991).

L'arrondissement de Verdun compte deux sites archéologiques répertoriés, tous deux sur l'île des Sœurs : la ferme LeBer et un site amérindien préhistorique. De plus, la maison historique Étienne-Nivard-de-Saint-Dizier, érigée possiblement au début du XVIIIe siècle par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, est toujours en place en bordure du boulevard LaSalle.

A. Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel

21.AP.1 ÎLE DES SŒURS

L'île des Sœurs comportait autrefois, à son extrémité sud, une vaste zone marécageuse. Ce type d'environnement est particulièrement prisé par les populations amérindiennes de la période préhistorique pour sa capacité à fournir différentes espèces de ressources. Une bonne part de l'environnement original a été modifiée par l'ajout de remblais, mais l'examen des photographies aériennes anciennes indique que certains emplacements, à proximité du fleuve, peuvent être intacts.

La section nord-est de l'île des Sœurs est caractérisée par une élévation de la berge nettement supérieure à celle des terres avoisinantes. Cette particularité en fait un lieu favorable à l'occupation humaine puisqu'elle diminue les risques d'inondation et offre un poste d'observation naturel. Deux sites archéologiques ont d'ailleurs été découverts dans cet environnement : la ferme LeBer (BiFj-001) et un site amérindien préhistorique (BiFj-049).

21.AP.2 ZONE CÔTIÈRE

La bordure de l'île de Montréal comprend les rives et quelques îles mais également le chemin qui en suit le pourtour et les terres qui le bordent. Ces emplacements peuvent avoir été utilisés au cours des périodes préhistorique et historique selon divers choix d'établissement, en fonction de l'époque et des populations concernées.

Berge et îles

Les avancées de terres, les baies, les chenaux et les îles forment des environnements particuliers qui permettent d'exploiter les ressources dans le cadre d'activités de chasse et de pêche. Quand ces formations se trouvent de plus situées sur un axe de communication majeur, comme c'est le cas ici, les probabilités d'y retrouver des vestiges de campements amérindiens préhistoriques ou des occupations européennes fortifiées ou rurales datant des XVIIe et XVIIIe siècles croissent de façon importante. Ce fait est d'ailleurs confirmé par les sites archéologiques répertoriés sur l'île des Sœurs et dans les arrondissements voisins. Certaines des modifications apportées au cours des XIXe et XXe siècles, particulièrement l'ajout de remblais et la construction de la digue, ont souvent eu pour conséquence de favoriser la protection des vestiges archéologiques présents en sous-sol.

Exutoire de la rivière Saint-Pierre

L'ancienne embouchure de la rivière Saint-Pierre, qui se trouve aujourd'hui approximativement dans l'axe de la rue Rhéaume, constitue un environnement favorable à l'occupation humaine. Le lieu peut donc avoir conservé l'empreinte des campements des groupes amérindiens de la période préhistorique et celle des activités rurales des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. De plus, des bâtiments industriels et commerciaux spécialisés datant de la fin du XIXe et du début du XXe siècle – tannerie, usine de teinture, entrepôts de glace et de charbon, station de pompage des égouts municipaux – sont historiquement regroupés entre le boulevard LaSalle et la digue, de la rue Hickson jusqu'à la rue May. L'endroit est traversé par les rues Hickson, Troy, Lafleur (anciennement Pacific) et Rhéaume ainsi que par une section du boulevard du Cerf-Volant. Les espaces libres de construction moderne et les emprises de ces rues peuvent toujours receler des vestiges de ces occupations.

Digue

La digue, dont la construction s'amorce en 1896, est périodiquement rehaussée et élargie jusque vers 1915. Cet ouvrage, toujours visible par endroits, constitue une mesure de protection contre les crues et les inondations saisonnières qui affectent le village de Verdun. Débutant à proximité de l'exutoire du canal de l'aqueduc, la digue se poursuit vers l'ouest en suivant le contour de la berge originale du fleuve et dépasse légèrement l'axe de la rue Willibrord avant de remonter vers le nord jusqu'à la rue de Verdun. Cet ouvrage de génie permet de retracer l'emplacement de l'ancienne berge, tout comme il en a assuré la protection contre l'érosion. La digue est en elle-même un aménagement caractéristique de l'arrondissement de Verdun puisqu'il ne s'en trouve aucune autre sur l'île de Montréal.

Chemin du Bas-Lachine (ou chemin de Lachine)

Le chemin du Bas-Lachine, aussi appelé Lower Lachine Road, longe la berge sud de l'île de Montréal. Cet axe qui part de Ville-Marie pour rejoindre Lachine traverse également LaSalle; il occupe une place prépondérante dans l'utilisation du territoire. Son tracé correspond approximativement à celui de l'actuel boulevard LaSalle. Ce chemin suit le front des terres agricoles occupées au XIXe siècle, ce qui implique que des vestiges des maisons et des dépendances érigées en bordure du chemin peuvent avoir été conservés en sous-sol. La présence de la maison Étienne-Nivard-de-Saint-Dizier illustre cet état de fait.

B. Les secteurs d'intérêt archéologique

21.A.1 FERME SAINT-PAUL

La ferme Saint-Paul, construite en 1788, est la première exploitation agricole des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame sur l'île Saint-Paul. Les fermes Saint-Paul et Saint-Gabriel sont d'ailleurs judicieusement situées l'une par rapport à l'autre, puisque la ferme Saint-Paul est aménagée sur l'éperon ouest de l'île des Sœurs. Le déplacement entre les deux fermes implique de franchir le chenal, à l'aide d'un bac ou par un pont de glace. La nouvelle ferme met un terme à l'utilisation des bâtiments de la ferme LeBer. L'exploitation est contrôlée directement depuis l'administration centrale de la Congrégation, qui l'utilise pour répondre aux besoins alimentaires et en bois de ses diverses institutions. La ferme est prospère et compte de nombreux bâtiments : maison principale en pierre, grange, silo, atelier de métier, forge, buanderie, hangars et autres dépendances. Elle est la proie d'un violent incendie en 1918. Le Conseil général de la congrégation prend alors la décision de reconstruire sur les terres hautes de l'île, du côté nord-est (la ferme Sainte-Famille). L'emplacement de la ferme Saint-Paul a d'abord été réutilisé pour aménager un terrain de golf, et il est maintenant occupé par des bâtiments. L'examen des photographies aériennes anciennes suggère toutefois qu'une portion de la berge originale a pu être préservée, derrière le bâti du chemin du Golf.

21.A.2 HÔPITAL DOUGLAS

Fondé en 1881, l'établissement connu sous le nom de Protestant Lunatic Asylum achète en 1887 deux terres appartenant à Henry et Daniel Hadley. On y ajoute une terre acquise de John Greenshields et le don d'une dernière terre complète la propriété. Ce territoire comporte plusieurs bâtiments et pavillons construits depuis 1881. Au fil des époques, l'institution a aménagé diverses dépendances, jardins et autres ouvrages utilitaires dont les traces peuvent avoir été conservées *in situ*.

C. Les sites archéologiques

BIFJ-001, FERME LEBER DE L'ÎLE DES SŒURS

Mesure de protection : site archéologique à protéger
Thème : complexe agricole

Le marchand Jacques LeBer achète de Jean de Lauson un tiers de l'île Saint-Paul en 1664 et un autre tiers en 1668. Il y exploite une ferme tout en y faisant sans doute un peu de traite des fourrures. Dès 1676, des bâtiments de pierre, une étable et une grange sont présents. En 1693, un incendie rase quelques bâtiments mais un inventaire des biens de 1706 permet de constater que la ferme a été reconstruite. La disposition des bâtiments est particulière : ils délimitent trois côtés d'une cour intérieure, l'autre côté étant fermé par une palissade de pieux. Cette organisation spatiale pourrait posséder une certaine valeur défensive. Lors du passage de la propriété aux mains des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, ces dernières limitent leurs investissements à des modifications mineures aux bâtiments et amorcent plutôt la construction de la ferme Saint-Paul. L'emplacement de la ferme LeBer n'a donc pas été réutilisé sauf pour y déposer des remblais en surface; il est toujours libre de bâti.

BiFj-001 Le site archéologique de la ferme Leber à l'île des Sœurs, en cours de recherches archéologiques. Photographies : D.B. Webster

Les fouilles archéologiques au site LeBer ont permis la mise au jour de multiples aménagements : maison, grange, étable, écurie, boulangerie, four à chaux, mur d'enceinte, palissade de pieux et autres. Les diverses recherches ont démontré la présence de vestiges en très bon état de conservation. De plus, des indices d'une occupation amérindienne à la période préhistorique, au sylvicole moyen, ont été découverts (Webster 1970, Archéocène 1994, Ethnoscop 1997, Ethnoscop, 2002).

BIFJ-049, SITE AMÉRINDIEN PRÉHISTORIQUE DE L'ÎLE DES SŒURS

Mesure de protection : site archéologique à protéger

Thème : occupation amérindienne, rite funéraire, sépulture

Ce site préhistorique est à composantes multiples car il recèle des éléments représentatifs de plusieurs groupes et périodes : archaïque, sylvicole moyen et supérieur. La première époque est représentée par un foyer ouvert, dont la datation au C-14 a produit une date de 4 000 ans avant aujourd'hui. La particularité de ce vestige est qu'il se trouve maintenant à une profondeur de plus de deux mètres, conséquence des remblais modernes déposés sur la surface originale et qui ont probablement contribué à la préservation des vestiges. Le site compte également des éléments représentatifs des époques sylvicole moyen et supérieur : des tessons de poterie, des outils lithiques et des débris de taille. Une sépulture datant de l'époque sylvicole a également été enregistrée (Ethnoscop 1997, Archéocène 1998).

BIFJ-078, DIGUE

Mesure de protection : site archéologique à protéger

Thème : aménagement en rive, ouvrage de génie

La construction de la digue en bordure du fleuve Saint-Laurent s'amorce en 1896. La digue est périodiquement rehaussée et élargie jusque vers 1915. Cet ouvrage de génie, toujours visible par endroits, a constitué une mesure de protection contre les crues et les inondations saisonnières qui affectent Verdun. Commençant à proximité de l'exutoire du canal de l'aqueduc, la digue se poursuit vers l'ouest en suivant le contour de la berge originale du fleuve et elle dépasse légèrement l'axe de la rue Willibrord avant de remonter vers le nord jusqu'à la rue de Verdun. Cet ouvrage de génie permet de retracer l'emplacement de l'ancienne berge, tout comme il en a assuré la protection contre l'érosion. La digue est en elle-même un aménagement caractéristique de Verdun puisqu'il ne s'en trouve aucune autre sur l'île de Montréal. Un relevé en coupe de cet ouvrage a été effectué en 2003 (SACL à paraître).

Les espaces libres à proximité de la maison Étienne-Nivard-de-Saint-Dizier peuvent receler des vestiges du XVIIIe siècle.

D. Les biens culturels à statut

La notion de bien culturel intègre les sites et les biens archéologiques classés, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, les arrondissements historiques et naturels, les monuments cités et les sites du patrimoine. Ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin d'en déterminer l'intérêt archéologique. La liste suivante indique les biens à statut où il est nécessaire d'évaluer plus avant le potentiel archéologique et d'assurer la protection du patrimoine archéologique.

– Maison Nivard-de Saint-Dizier,
  7244, boulevard LaSalle,
  monument historique reconnu

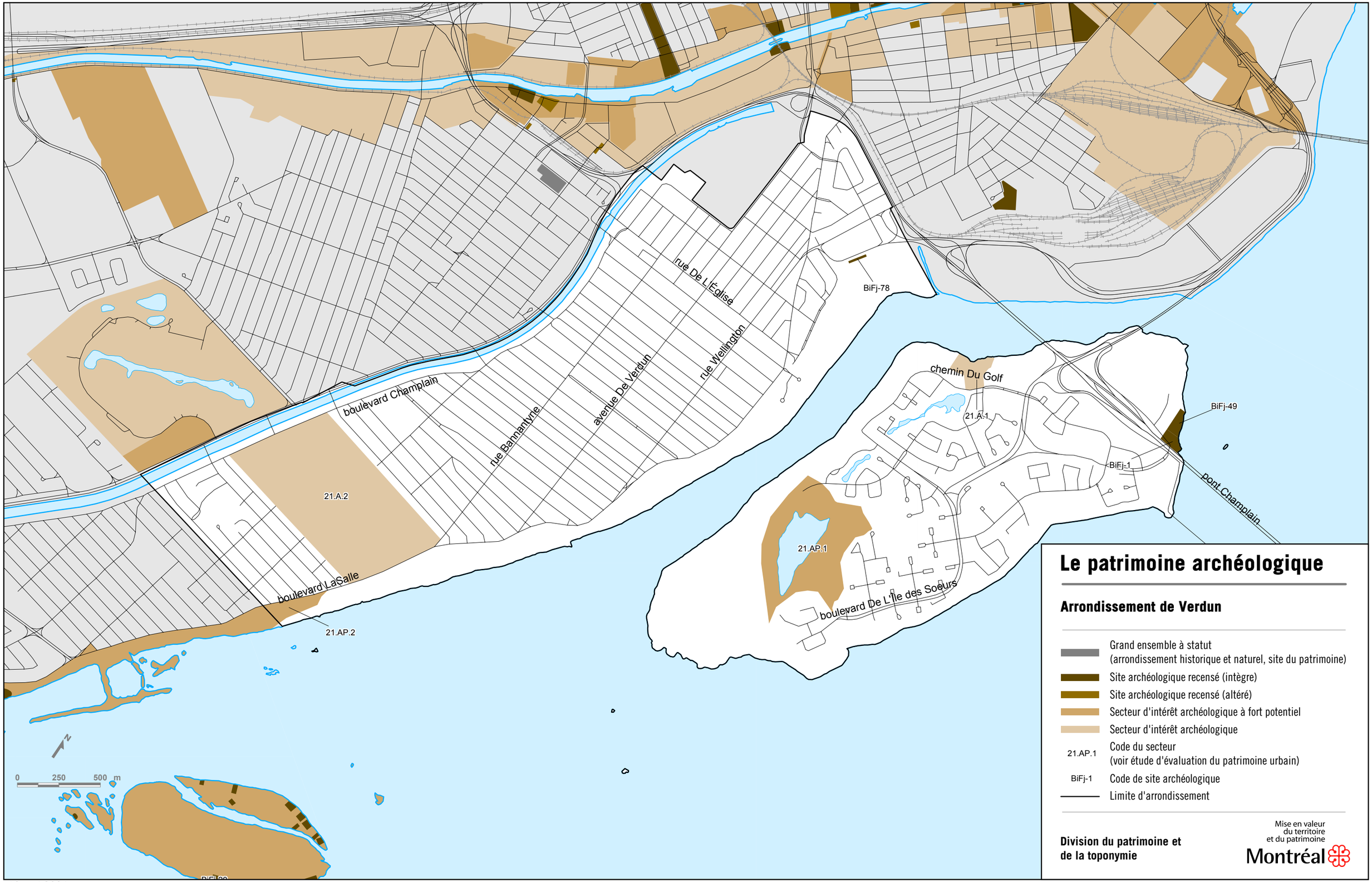
boulevard Champlain
rue Bannantyne
avenue De Verdun
rue Wellington
rue De L'Église
BiFj-78
chemin Du Golf
21.A.1
BiFj-49
BiFj-1
pont Champlain
21.A.2
21.AP.1
boulevard De L'Île des Sœurs
boulevard LaSalle
21.AP.2
0 250 500 m
Le patrimoine archéologique
Arrondissement de Verdun
Grand ensemble à statut
(arrondissement historique et naturel, site du patrimoine)
Site archéologique recensé (intègre)
Site archéologique recensé (altéré)
Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel
Secteur d'intérêt archéologique
21.AP.1
Code du secteur
(voir étude d'évaluation du patrimoine urbain)
BiFj-1
Code de site archéologique
Limite d'arrondissement
Division du patrimoine et
de la toponymie
Mise en valeur
du territoire
et du patrimoine
Montréal

10 mai 2004

4. RECOMMANDATIONS

4.1 Générales à l'échelle de l'arrondissement

Nous recommandons :

– dans les **secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel,** de protéger les caractéristiques architecturales et paysagères, de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement et de s'assurer que les modifications aux bâtiments existants se fassent en tenant compte du contexte. La réglementation devra prévoir que les interventions dans ces secteurs soient encadrées par des critères – plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – mais aussi par des règles si la situation le justifie.

– pour les **bâtiments d'intérêt patrimonial exceptionnel et intéressant,** de protéger leurs caractéristiques architecturales en s'assurant que les modifications aux bâtiments énumérés dans les listes soient encadrées, dans la réglementation, par des critères (PIIA) mais aussi par des règles si la situation le justifie.

– dans les **secteurs d'intérêt patrimonial intéressant,** de protéger les caractéristiques architecturales et paysagères, de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement et de s'assurer que les modifications aux bâtiments existants se fassent en tenant compte du contexte. La réglementation devra prévoir que les interventions dans ces secteurs soient encadrées par des règles.

– **que l'élaboration des PIIA et l'élaboration de règles dans les règlements de zonage** favorisent une architecture de qualité et consolident le cadre bâti en harmonie avec le caractère de chaque lieu, en contrôlant notamment l'apparence des nouvelles constructions afin qu'elles s'intègrent à leur milieu environnant, ainsi qu'en contrôlant l'apparence des modifications à un bâtiment pour qu'elles s'harmonisent avec son expression architecturale spécifique.

  Les principes qui devraient guider l'élaboration des PIIA et des règles sont les suivants : conserver l'identité des secteurs, connaître avant d'intervenir et maintenir le bon état et l'intégrité des bâtiments par l'entretien.

  Les variables suivantes devraient être considérées dans l'élaboration des PIIA et des règles :

  - Parcellaire : mode de division, dimensions et proportions des parcelles, mode d'implantation du bâti, aménagement du terrain.
  - Bâti : volumétrie (gabarit, nombre d'étages, forme de la toiture), traitement des façades (saillies, composition des façades, rythme, forme et dimensions des ouvertures, modèles de portes et de fenêtres, revêtements, ornementation, couleurs, matériaux et textures, etc.).

– d'instaurer des mesures de zonage spécifiques pour des **ensembles significatifs** tels que les noyaux paroissiaux (parc, école, église, presbytère, etc.) afin de préserver l'essence de leur valeur patrimoniale.

– d'étudier les territoires identifiés comme **ensembles urbains d'intérêt,** de recenser les typologies des ensembles qui présentent une grande homogénéité et de développer des outils visant à sensibiliser la population à l'égard de l'intérêt patrimonial de ces ensembles.

– d'établir un contrôle sur les **démolitions** dans les secteurs d'intérêt patrimonial et pour les bâtiments patrimoniaux en évaluant l'intérêt patrimonial des bâtiments concernés afin d'éviter des pertes irréversibles.

– d'éviter le fractionnement des **grandes propriétés** et d'assurer la protection et la mise en valeur des propriétés institutionnelles.

– d'appliquer les mesures nécessaires à un examen du potentiel archéologique et, le cas échéant, à la protection des vestiges découverts, préalablement aux travaux d'excavation publics et privés dans les **grands ensembles à statut et les biens culturels à statut, les sites archéologiques recensés et les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel.**

– de favoriser la prise en compte des **vestiges présentant une grande valeur archéologique** dans la conception et la réalisation des projets de construction ou d'aménagement urbain, notamment par l'adaptation des travaux ou l'intégration des vestiges.

– d'assurer la protection et la mise en valeur des aménagements urbains, des parcs et des **espaces publics.**

– de préserver et de protéger le **couvert végétal,** qui contribue beaucoup au caractère de plusieurs secteurs patrimoniaux répertoriés, de favoriser les plantations et de protéger de façon générale le patrimoine naturel, ainsi que de préserver et mettre en valeur le caractère champêtre des secteurs où l'on retrouve encore des paysages agricoles.

– de protéger les **perspectives** d'intérêt patrimonial telles que les vues sur le centre-ville, le mont Royal, les plans d'eau, les places publiques, les monuments commémoratifs, certains bâtiments ou clochers, etc.

– de préserver la spécificité de la **trame urbaine** montréalaise, qui découle des tracés fondateurs et des caractéristiques naturelles, et de préserver la grille orthogonale (incluant les ruelles des arrondissements du centre) ainsi que les plans d'ensemble et grilles particulières de certains arrondissements; de contrôler les subdivisions cadastrales afin de préserver le rythme des rues et de sauvegarder l'échelle du bâti.

– de développer des outils de promotion et de mise en valeur des **tracés fondateurs à fort potentiel,** aux fins de la protection de leur caractère.

– de développer un plan stratégique pour les **artères commerciales principales** (vitalité, affichage, rénovation, éclairage, mobilier urbain, etc.) qui tienne compte de la dimension patrimoniale des lieux et de concilier les opérations de travaux publics avec les préoccupations patrimoniales.

4.2 Générales à l'échelle montréalaise

Nous recommandons :

– de développer des outils de protection et de mise en valeur, incluant la **citation en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec,*** pour les immeubles qui possèdent une valeur patrimoniale élevée à l'échelle montréalaise, comme certaines maisons rurales et villas, institutions (ex. : écoles, églises), services municipaux (ex. : bains, casernes, complexes civiques), etc.

– de développer des outils de protection et de mise en valeur, incluant la création de **sites du patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec,*** pour les sites qui possèdent une valeur patrimoniale élevée à l'échelle montréalaise, notamment certains noyaux villageois, ensembles institutionnels, grands domaines, grands gestes urbains et architecturaux, etc.

– à partir des critères de sélection établis pour l'évaluation des bâtiments et des secteurs susceptibles d'avoir un intérêt pan-montréalais, de développer un plan d'attribution de statuts patrimoniaux en vertu de la ***Loi sur les biens culturels du Québec,*** de fixer des critères d'évaluation pour les interventions sur les bâtiments et territoires protégés par le volet municipal de cette même loi, d'élaborer des outils de protection et de dresser un plan directeur pour la mise en valeur de chacun des sites du patrimoine.

– d'élaborer pour le public, les employés municipaux et les élus des activités et des **outils de sensibilisation** à l'égard du patrimoine.

– de réaliser des **études plus poussées** permettant d'accroître la connaissance du patrimoine bâti, historique et archéologique afin d'évaluer la valeur patrimoniale rattachée à différentes problématiques, notamment :

- étudier les territoires identifiés comme **secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel et secteurs d'intérêt archéologique** pour évaluer le degré de préservation du milieu physique, localiser les sites archéologiques conservés et définir préventivement les mesures de protection du patrimoine archéologique.

- faire des études détaillées sur le **patrimoine industriel** pour déterminer une stratégie de conservation et de développement des sites ; étudier plus spécifiquement les territoires identifiés comme ensembles industriels d'intérêt.

- établir des balises et des critères permettant de bien planifier et gérer la problématique du **patrimoine religieux;** favoriser la conservation et la mise en valeur des lieux de culte les plus importants relativement à leur valeur patrimoniale ; mettre en œuvre des outils de gestion des demandes de permis et favoriser l'occupation de lieux de culte par des fonctions compatibles ; favoriser le maintien des caractéristiques des ensembles conventuels les plus importants, de leurs espaces paysagers et des cimetières.

- accroître la connaissance du **patrimoine moderne** en encourageant la recherche, les inventaires et les publications à ce sujet.

- planifier des études à l'échelle montréalaise, développer des outils et élaborer des lignes directrices de rénovation et d'agrandissement adaptées aux diverses typologies que l'on retrouve dans les zones identifiées comme **ensembles urbains d'intérêt.**

5. BIBLIOGRAPHIE

Photographies aériennes

Photographies aériennes, 1947-1948-1949, Ville de Montréal, Gestion des documents et archives

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. *Orthophoto noir et blanc,* 2000, Navigateur urbain.

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. *Orthophoto noir et blanc,* 2002, Navigateur urbain.

Cartes

ADAMS, John. *Map of the City and Suburbs of Montreal,* 1825. Bibliothèque de l'Université McGill, Département des livres rares et des collections spéciales.

BELLIN, Jacques-Nicolas. *Carte de Lisle de Montreal et de ses environs,* 1744, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote : G 3452 M65 1744 B4

BOUCHETTE, Joseph. *Topographical Map of the Province of Lower Canada,* 1815. Londres, W. Faden.

CHAUSSEGROS DE LÉRY, Gaspard. *Plan de la ville de Montreal en Canada,* 10 août 1717. Archives nationales (France), Centre des archives d'outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, n° 473.

GOAD, Charles E. *Atlas of Montreal,* 1890, volumes 1 et 2, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote : G 1144 M65G475 G6 1890 CAR 1 et 2

GOAD, Charles E. *Plan of the City of Montreal,* 1909, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, volumes 1 à 12, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal et Direction du développement urbain de la Ville de Montréal.

HOPKINS, H.W. *Atlas of the City and Island of Montreal,* 1879, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote : G1144 M65G475 H6 1879 CAR

JOBIN, André. *Carte de l'île de Montréal,* 1834, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote : G 3452 M65 1834 J63 CAR

JOURDAIN dit LABROSSE, Paul. *Plan de la ville et des faubourgs de Montréal,* 1767. Archives nationales du Canada, NMC-16687 [2 sections] H2/340 Montréal 1767.

LEVASSEUR DE NÉRÉ, Jacques. *Plan de la ville de Montréal,* 1704. Archives nationales (France), Centre des archives d'outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, n° 468A.

MELISH, John. *Plan of Montreal, with a Map of the Islands & adjoining Country,* 1815, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3454 M65 1815 M4

PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard,* 1907, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

SITWELL, H.S. *Fortification Surveys Canada. Contoured Plan of Montreal and its Environs, Quebec,* 1868-1869, Archives nationales du Canada, Ottawa.
Cote: V40/300/1867

UNDERWRITERS SURVEY BUREAU. *Insurance Plan of the City of Montreal,* 1952, 1953, 1954, 1955, 1957, 1959, 1961, 1962, 1963, 1964, 1966, 1967, 1972, volumes 1 à 10, 12 à 17, 19 à 21.

Ouvrages généraux

Itinéraire toponymique du Saint-Laurent, ses rives et ses îles, Québec, 1984, 451 p., coll. Études et recherches toponymiques, n° 9.

BEAUREGARD, Ludger. « Géographie historique des côtes de l'île de Montréal », *Cahiers de géographie du Québec,* vol. 28, nos 73-74, avril-septembre 1984, p. 47-62.

BEAUREGARD, Ludger. *Toponymie de la région métropolitaine de Montréal,* Québec, Ministère des Terres et Forêts du Québec, 1968, 225 p., coll. Étude toponymique 2 (nouvelle série).

BERGERON, Claude. *Architectures du XXe siècle au Québec,* Québec, Musée de la civilisation / Éditions du Méridien, 1989, 271 p.

BERGERON, Claude. *L'architecture des églises du Québec 1940-1985,* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1987, 386 p.

COMMISSION DES BIENS CULTURELS. *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec,* Tome II, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 565 p.

COMMISSION DE TOPONYMIE. *Noms et lieux du Québec. Dictionnaire illustré du Québec,* Québec, Les Publications du Québec, 1994, 925 p.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.* 12 volumes.

COURVILLE, Serge (dir.). *Paroisses et municipalités de la région de Montréal au XIXe siècle (1825-1861), Répertoire documentaire et cartographique,* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, 350 p.

DESJARDINS, *Pauline. Évaluation du patrimoine industriel. Critères généraux,* Montréal, Archemi / Ville de Montréal, Service du développement économique et du développement urbain, 29 août 2003, 56 p.

LAURIN, J.-E. *Histoire économique de Montréal et des Cités et Villes du Québec,* [Montréal], Les Éditions J.-E. Laurin, 1942, 287 p.

LEUNG, Felicity, David McCONNELL et Jean-Claude PARENT. *Les emplacements manufacturiers au Canada,* Ottawa, Environnement Canada, Service canadien des Parcs, 1990.

LINTEAU, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération,* Montréal, Boréal,1992, 608 p.

MAGNAN, Hormidas. *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec,* Arthabaska, Imprimerie d'Arthabaska Inc., 1925, 738 p.

MARSAN, Jean-Claude (dir.). *Inventaire préliminaire des bâtiments patrimoniaux de la Commission scolaire de Montréal,* vol. 1-2a-2b, Montréal, Université de Montréal, 28 février 2001.

MARSAN, Jean-Claude. *Montréal en évolution : Historique de développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais,* 3e éd., Laval, Éditions du Méridien, 1994, 515 p.

ROBERT, Jacques. *Les ensembles patrimoniaux de la Communauté urbaine de Montréal,* Montréal, Ministère des Affaires culturelles, mars 1985, 40 p.

ROBERT, Jean-Claude. *Atlas historique de Montréal,* Montréal, Art Global / Libre Expression, 1994, 167 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Le patrimoine de Montréal, Montréal,* Ville de Montréal et Ministère de la Culture et des Communications, 1998, 168 p.

WOLFE, Jeanne M. et François DUFAUX (dir.). *A topographic Atlas of Montreal / Atlas topographique de Montréal,* Montréal, McGill School of Urban Planning / École d'urbanisme, 1992, 78 p.

Site Internet

VILLE DE MONTRÉAL. *Répertoire bibliographique sur le patrimoine archéologique de Montréal,* 2004. http://www2.ville.montreal.qc.ca/urb_demo/domaines/archeo/bib_recherche.htm

Ouvrages spécifiques à l'arrondissement

« Procès-verbaux sur la commodité et incommodité dressés dans chacune des paroisses de la Nouvelle-France par Mathieu-Benoit Collet, procureur général du roi au conseil supérieur de Québec », dans *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1921-1922,* Québec, L-A. Proulx, Imprimeur de Sa Majesté le Roi, 1922, p. 264-362.

Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de Verdun, Verdun, 2001, 378 p.

DES ROCHERS, Jacques. *Essai de synthèse ethno-historique du secteur des Rapides de Lachine. Rapport final,* Montréal, Communauté urbaine de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire, Division de l'aménagement, Ministère de la Culture et des Communications, juin 2001, 160 p.

DÉZIEL, Julien. *Essai d'histoire de Verdun 1665 1876-1976,* Verdun, Comité du centenaire, 1976, 241 p.

GAUTHIER-LANDREVILLE, Marie-Anne. *L'Île-Saint-Paul, Île-des-Sœurs près de Montréal,* Montréal, Éditions de la Congrégation de Notre-Dame, 1970, 367 p.

GRAVEL, Denis. *Verdun, 125 ans d'histoire 1875-2000,* Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo Inc., 2000, 318 p.

TREMBLAY, Rosaire. *Ponts du Québec,* Québec, Ministère des Transports, Direction des communications, [1975], 284 p.

WRIGHT, Frederick. "The City of Verdun. The Working Men's Paradise", *Canadian Municipal Journal,* 1915, vol. XI, nº 9, p. 318-323.

Montréal